



## Appel à candidature

### Résidence d'artiste à l'École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ÉSAAB - Nevers)

Le Centre d'art est partenaire du programme « **Excellence des Métiers d'art** » promu et financé par la DRAC Bourgogne Franche Comté et l'Académie de Dijon. Ce programme permet à un artiste d'intervenir, sous la forme d'un workshop au sein d'une École labellisée tout en menant à bien la production d'une œuvre.

Dans ce cadre **le Parc Saint Léger et L'ÉSAAB renouvelle pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive leur partenariat et propose une résidence d'artiste dans la section graphisme de l'École.**

Cette résidence fera suite aux résidences d'Aude Pariset, Ève Chabanon, Sylvain Baumann et Giuliana Zefferi.

### Cahier des charges :

L'enjeu de la résidence est de confronter une pratique inhabituelle à l'univers du graphisme, tant du point de vue technique qu'esthétique, permettant à l'artiste d'expérimenter une forme inédite pour sa pratique, et offrant aux étudiants l'opportunité de participer à la production d'un objet artistique. Il s'agit de produire une pièce utilisant et/ou questionnant les pratiques du graphisme, réalisable sur l'année 2018. La pièce doit répondre aux préoccupations de l'artiste et à ses recherches, elle doit être partie prenante de son travail, il ne s'agit aucunement d'un prétexte pédagogique. La construction du projet se fera en discussion avec les professeurs et les étudiants. L'artiste proposera un projet qui sera ensuite co-construit avec les étudiants et les professeurs, ces derniers amenant une expertise technique et un regard sur la discipline elle-même.

La résidence se déroule en trois temps.

- 1/ Une rencontre prévue en décembre 2017 consistant en une présentation du travail pour tous les étudiants, une visite des lieux, des discussions avec l'équipe pédagogique et les étudiants.
- 2/ Une phase d'expérimentation entre janvier et avril 2018 consistant en un workshop destiné aux étudiants de graphisme autour des problématiques de travail de l'artiste.
- 3/ Une phase de construction de l'œuvre avec les étudiants de graphisme entre septembre et novembre 2018.

De plus, une restitution lors des portes ouvertes de l'**ÉSAAB** en mars 2019 est souhaitée. Suivant l'œuvre, d'autres formes de restitutions peuvent être envisagées en lien avec la programmation du Parc Saint Léger – Hors les murs.



Le planning de la résidence peut être adaptable mais tiendra nécessairement compte des obligations des étudiants et devra être compatible avec le budget.

Une présence minimale de 11 jours de l'artiste est requise

Production :

**La pièce sera réalisée par les étudiants de graphisme et l'artiste, et sera propriété de l'artiste.**

La pièce peut être entièrement réalisée sur place, ou en partie externalisée.

Possibilités techniques de l'école : tirage au traceur, atelier de sérigraphie, atelier de maquettage (bois et mousse), Fablab (Charly robot, imprimante 3D, thermoformeuse, plotter), atelier reliure, studio photo-vidéo.

*Conditions budgétaires :*

Le budget total est de 4 500 euros.

La répartition suivante est prévue :

- honoraires ou droits d'auteur : 1 500 euros (charges sociales et tva comprises)

- production : 2 000 euros ttc

- frais de transport, hébergement et repas : 1 000 euros ttc

La répartition budgétaire peut être néanmoins revue d'un commun accord suivant le projet.

Candidature :

Merci d'envoyer votre dossier composé d'un pré-projet (intérêt pour la résidence et pistes de travail), d'un CV et d'un book (sous forme numérique uniquement – 20p max.) à l'adresse suivante : [residences@parcsaintleger.fr](mailto:residences@parcsaintleger.fr)

Date limite de remise des candidatures : vendredi 03 novembre 2017 minuit

Date de réponse : mi-novembre 2017